

PRISE DE RENDEZ-VOUS OBLIGATOIRE auprès du service ACCUEIL de la mairie de Mortagne au 02.51.65.00.45 (taper 1)

La production des pièces justificatives est **OBLIGATOIRE** ! Seuls les **ORIGINAUX** sont acceptés.

La **validité** des documents s'entend **AU JOUR DU RENDEZ-VOUS**.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Obligatoire pour tout dossier	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Pré-demande en ligne (compte à créer sur : www.ants.gouv.fr + récapitulatif à rapporter) ou formulaire de demande disponible à la mairie du domicile (n°12100*01 : personne majeure / n°12101*02 : personne mineure)<input type="checkbox"/> Photo d'identité conforme aux normes en vigueur datant de moins de 6 mois, non découpée (bouche fermée, front dégagé, sans lunettes ni attache dans les cheveux)<input type="checkbox"/> ORIGINAL d'un justificatif de domicile daté de <u>moins d'1 an</u> au nom du demandeur pour les personnes majeures (facture EDF, téléphone, gaz, eau ; avis d'imposition, taxe d'habitation ; assurance habitation ; quittance de loyer d'un organisme)<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Si <u>jeune majeur vivant chez ses parents</u> : facture + attestation datée et signée d'un parent + original de la pièce d'identité du parent<input type="checkbox"/> Si <u>personne hébergée depuis + de 3 mois</u> : facture + attestation datée et signée de l'hébergeant + original de la carte d'identité ou du passeport de l'hébergeant
1ère demande	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> 1 acte de naissance* avec filiation daté de moins de 3 mois <u>ou</u> 1 passeport en cours de validité
Renouvellement ou changement état civil	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Ancienne carte d'identité (si <u>carte périmée</u> depuis + 2 ans ou <u>perte</u> : <u>acte de naissance*</u> de moins de 3 mois ou passeport valide). Les cartes d'identité faites par des majeures sont valables 15 ans depuis le 01/01/2004.<input type="checkbox"/> Changement d'état civil : Acte de naissance* de moins de 3 mois<input type="checkbox"/> Perte ou vol de la CNI :<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> <u>Déclaration de vol</u> à faire auprès de la gendarmerie / <u>Déclaration de perte</u> à faire auprès de la mairie ou sur www.service-public.fr<input type="checkbox"/> <u>Timbre fiscal</u> : à ce jour 25 euros (possibilité d'achat en ligne sur www.timbres.impots.gouv.fr ou en bureau de tabac ou au Trésor Public)<input type="checkbox"/> <u>Pièce avec photo</u> (carte vitale, permis, carte d'abonnement, etc.) ou à défaut dernier avis d'imposition
Enfants mineurs	<p>Présence OBLIGATOIRE du mineur à partir de 12 ans <u>au dépôt du dossier</u> (prise d'empreinte)</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Si demande pour enfant mineur : CNI ou passeport du parent accompagnant + original du justificatif de domicile au nom des 2 parents<input type="checkbox"/> Si séparation ou divorce des parents : original du jugement pour autorité parentale<input type="checkbox"/> Si résidence alternée : présenter les <u>ORIGINAUX</u> des <u>2 justificatifs de domicile</u> et des <u>2 pièces d'identité</u><input type="checkbox"/> Si nom d'usage pour les mineurs : autorisation écrite, datée et signée + pièce d'identité des 2 parents
Cas particuliers	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Si tutelle : ORIGINAL du jugement + CNI et autorisation du tuteur<input type="checkbox"/> Etrangers : certificat de nationalité française ou décret de naturalisation<input type="checkbox"/> Prise d'empreintes temporairement impossible : fournir un certificat médical (8 doigts hormis les pouces)

* **Les actes d'état-civil (naissance, mariage ou décès) demandés ne sont EN AUCUN CAS payants**

Vous trouverez toutes les informations complémentaires sur www.service-public.fr

Pour une demande « passeport + carte d'identité », une seule pré-demande ou un seul formulaire est à remplir.

Mairies alentours équipées du système biométrique :

- Mortagne-sur-Sèvre : 02.51.65.00.45
- Les Herbiers : 02.51.91.07.67
- Cholet : 02.72.77.20.00
- Montaigu : 02.51.09.21.21
- Beaufréau-en-Mauges : 02.41.71.76.60
- Chemillé-en-Anjou : 02.41.30.42.42
- Nantes : 02.40.41.90.00
- Angers : 02.41.05.40.00

PRISE DE RENDEZ-VOUS OBLIGATOIRE auprès du service ACCUEIL de la mairie de Mortagne au 02.51.65.00.45 (taper 1).

La production des pièces justificatives est **OBLIGATOIRE** ! Seuls les **ORIGINAUX** sont acceptés.

La **validité** des documents s'entend **AU JOUR DU RENDEZ-VOUS**.

PASSEPORT

Obligatoire pour tout dossier	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Pré-demande en ligne (compte à créer sur : www.ants.gouv.fr + récapitulatif à rapporter) ou formulaire de demande disponible à la mairie du domicile (n°12100*01 : personne majeure / n°12101*02 : personne mineure)<input type="checkbox"/> Photo d'identité conforme aux normes en vigueur datant de moins de 6 mois, non découpée (bouche fermée, front dégagé, sans lunettes ni attache dans les cheveux)<input type="checkbox"/> ORIGINAL d'un justificatif de domicile daté de <u>moins d'1 an</u> au nom du demandeur pour les personnes majeures (facture EDF, téléphone, gaz, eau ; avis d'imposition, taxe d'habitation ; assurance habitation ; quittance de loyer d'un organisme)<ul style="list-style-type: none"><input type="radio"/> Si <u>jeune majeur vivant chez ses parents</u> : facture + attestation datée et signée d'un parent + original de la pièce d'identité du parent<input type="radio"/> Si <u>personne hébergée depuis + de 3 mois</u> : facture + attestation datée et signée de l'hébergeant + original de la carte d'identité ou du passeport de l'hébergeant<input type="checkbox"/> Timbre fiscal (achat en ligne sur www.timbres.impots.gouv.fr ou en bureau de tabac ou au Trésor Public) :<ul style="list-style-type: none"><input type="radio"/> 0 à 14 ans = 17€<input type="radio"/> 15 à 17 ans = 42€<input type="radio"/> 18 ans et + = 86€
1ère demande	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> 1 acte de naissance* avec filiation daté de moins de 3 mois <u>ou</u> 1 carte d'identité en cours de validité
Renouvellement ou changement état civil	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Ancien passeport (si <u>passeport périmé</u> depuis + 2 ans ou <u>perte</u> : acte de naissance* de moins de 3 mois <u>ou</u> carte d'identité valide). Les cartes d'identité faites par des majeures sont valables 15 ans depuis le 01/01/2004.<input type="checkbox"/> Changement d'état civil : Acte de naissance* de moins de 3 mois<input type="checkbox"/> Perte ou vol de la CNI :<ul style="list-style-type: none"><input type="radio"/> <u>Déclaration de vol</u> à faire auprès de la gendarmerie / <u>Déclaration de perte</u> à faire auprès de la mairie ou sur www.service-public.fr<input type="radio"/> <u>Pièce avec photo</u> (carte vitale, permis, carte d'abonnement, etc.) ou à défaut dernier avis d'imposition
Enfants mineurs	<p>Présence OBLIGATOIRE du mineur à partir de 12 ans <u>au dépôt du dossier et au retrait du passeport</u> (prise d'empreintes)</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Si demande pour enfant mineur : CNI ou passeport du parent accompagnant + original du justificatif de domicile au nom des 2 parents<input type="checkbox"/> Si séparation ou divorce des parents : original du jugement pour autorité parentale<input type="checkbox"/> Si résidence alternée : présenter les <u>ORIGINAUX</u> des <u>2 justificatifs de domicile</u> et des <u>2 pièces d'identité</u><input type="checkbox"/> Si nom d'usage pour les mineurs : autorisation écrite, datée et signée + pièce d'identité des 2 parents
Cas particuliers	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Si tutelle : ORIGINAL du jugement + CNI et autorisation du tuteur<input type="checkbox"/> Etrangers : certificat de nationalité française ou décret de naturalisation<input type="checkbox"/> Prise d'empreintes temporairement impossible : fournir un certificat médical (8 doigts hormis les pouces)

* **Les actes d'état-civil (naissance, mariage ou décès) demandés ne sont EN AUCUN CAS payants**

Vous trouverez toutes les informations complémentaires sur www.service-public.fr.

Pour une demande « passeport + carte d'identité », une seule pré-demande ou un seul formulaire est à remplir.

Mairies alentours équipées du système biométrique :

- Mortagne-sur-Sèvre : 02.51.65.00.45
- Les Herbiers : 02.51.91.07.67
- Cholet : 02.72.77.20.00
- Montaigu : 02.51.09.21.21
- Beaupréau-en-Mauges : 02.41.71.76.60
- Chemillé-en-Anjou : 02.41.30.42.42
- Nantes : 02.40.41.90.00
- Angers : 02.41.05.40.00